

lement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays."

L'attitude de Morin n'était pas moins catégorique: " Pour me résumer en quelques mots," disait-il, " je suis opposé à l'Union et à tout ce qui en constitue le principal caractère, ainsi que je crois que tout honnête citoyen du Bas-Canada doit le faire. Mais je ne veux cependant ni violence ni précipitation; je ne m'attends pas à un rappel direct, du moins d'ici quelque temps, et par conséquent je ne veux pas prendre une attitude hostile qui ne ferait en l'occurrence qu'embarrasser le gouvernement. Je veux pouvoir convaincre les autorités de l'erreur où elles sont et leur donner le temps nécessaire de la réparer. Quant à faire des protestations fermes bien que modérées, on peut compter que nous nous montrerons dignes, sous ce rapport, de ceux que nous représentons. Nous ne pouvons pas sacrifier ni compromettre leurs droits essentiels, et nous avons même l'espoir que nous aurons avec nous l'appoint d'une majorité libérale pour les faire valoir. Vous ne devrez pas être surpris si nous sommes opposés à l'Union. Entachée de nombreux défauts, cette mesure a été projetée en principe, tant en Angleterre qu'au Canada, comme étant le plus sûr moyen de détruire les droits politiques et les institutions sociales d'un demi-million d'hommes. Je défie bien qui que ce soit d'en tirer un autre principe." ⁹

Ainsi donc, comme on peut voir, l'attitude de LaFontaine et de Morin était foncièrement hostile à l'Union. Mais bien que LaFontaine se soit prononcé énergiquement contre l'injustice de l'Union, il n'alla pas aussi loin que Papineau qui demandait le rappel de cette mesure. Sur cette question si controversée, les vues de ces deux hommes éminents, qui avaient été durant bien des années amis et co-associés, étaient au plus haut point en désaccord. On le vit clairement, du reste, lors du fameux duel parlementaire de la session de 1849. De retour au Canada en 1845, après ses huit ans d'exil, Papineau avait décidé de rentrer dans la vie publique, et le prestige de son grand nom et de ses triomphes parlementaires d'autrefois lui obtint d'emblée les honneurs de la députation pour le comté de Saint-Maurice. Il s'affirma immédiatement comme irréconciliable. Il était opposé à l'Union, il ne reposait aucune foi dans le gouvernement responsable que prônaient LaFontaine et ses collègues, et il se déclarait en faveur de l'indépendance. Il demandait l'abrogation du statut de 1840 et l'indépendance du Canada, parce que les Canadiens, disait-il, " n'ont aucune justice à attendre de l'Angleterre et que, pour eux, la soumission est une flétrissure et un

⁹ Lettre à Francis Hincks, 8 mai 1841. Sir Francis Hincks: "Reminiscences," pp. 50-56.